

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025.001 EP
D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh
Le Maire de Bégard,

Transfert d'office de voies privées dans le domaine public

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 2,

VU l'article L. 318-3 Code de l'urbanisme,

VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989, relatif au code de la voirie routière et notamment les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière,

VU la délibération du 23 octobre 2025 portant sur le transfert d'office de voies privées dans le domaine public, identifiées comme suit :

N° de dossier	Nature du bien	Localisation	Propriétaires	Références cadastrales	Adresse de la parcelle	Superficie en m²
1	Servitude de passage	Rue Anatole Le Braz	SCI SA (ANTHOINE Julien et SCOLAN Guy)	AW141	Rue Anatole Le Braz	≈ 52
2	Rue des Genêts	Lotissement de Tavéac	Indivision : SALIOU Louissette et Philippe, TARTIVEL Lucette et Roger, LABOUR Annick et Eric, VILATTE Véronique et Georges, LE GALL Annie et Jean-Claude, LE HOUÉROU Marie et Michel, AURÉGAN Michel, LE MEUR Michèle, LE SAUX Anne-Marie et Didier, DESCHAMPS Fannie et Thomas, OFFRET Renée et Jean, PIERRES Gisèle et Gérard, NELIAS Noémie, RIOU Michel, Joëlle, Mikaël, Jérôme, ABIER Valérie	AN172	Parc Lan Huelan	1569
3	Emprise de la voie "Hent Konvenant Gwenn"	Hent Konvenant Gwenn	HOUSIER Kristen & DJORDJEVIC Simka	AZ10	Hent Konvenant Gwenn	513
			Indivision : BERNARD Germaine, GAVELLE Annie & JÉZÉQUEL Éric, ANQUETIL Martine, FAVER Élodie & MICHENAUD Yann	AZ15		425
4	Rue Mererilan	Rue Mererilan	Indivision : PAGE Paul, GUILLOU Jacques † héritiers : MARTIN Monique, TRÉMEL Sylvie, LE GOFF Émilie, EVEN Marina, Consorts GUILLOU : GUILLOU née LAUDREN Jeannine, GUILLOU Yannick, GUILLOU Catherine	AV121	Rue Mererilan	620
5	Emprise de voirie - Rue Ker Avel	Rue Ker Avel	LE MANCHEC Grégory et TACON Johanna	AN176	Lann Vear	254
			Consorts TASSEL : Tassel Henri, Tassel Brigitte, Tassel Marie, Tassel Monique, Tassel Danielle	AN168	Lann Vear	115
			COCHET André et RIVOAL Germaine	AN246	Lan Begard	314
			ANDRÉ Jeanne	AN170	Lan Begard	240
6	Emprise de la voie "Hent Porzh Glas"	Hent Porzh Glas	LE CARLUER Marie-Annick	AH45	13 Hent Porzh Glas	172

7	Emprise de voirie - Rue Baloré	Rue Baloré	LE GOAZ Hyacinthe	AD153	Prad Moan	463
8	Emprise de voirie voie communale n°39	Koad Gouraë	MOISAN Camille et OLLIVIER Steven	B1217	3 Koad Gouraë	≈ 30
			SEBILLE Fabienne et HENRY Éric	B1218	Koad Gouraë	≈ 35

VU les pièces du dossier relatives à soumettre à l'enquête publique,

ARRÊTE

Article 1 – Il sera procédé à une enquête publique pour l'intégration de voies privées dans le domaine public (transfert d'office).

Cette enquête, d'une durée de 15 jours, se déroulera du **lundi 05 janvier 2026 au mercredi 21 janvier 2026, inclus**.

Article 2 – M. GAILLIEGUE Jean-Baptiste est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur.

Article 3 - Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront, pendant toute la durée de l'enquête, déposés à la mairie de Bégard afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture :

Article 4 – M. le Commissaire-enquêteur recevra le public, à la mairie de Bégard, les jours et heures suivants :

- Lundi 05 janvier 2026 de 08 H 30 à 10 H 30
- Vendredi 16 janvier 2026 de 10 H 00 à 12 H 00
- Mercredi 21 janvier 2026 de 15 H 30 à 17 H 30

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Les observations éventuelles pourront être consignées, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à M. le Commissaire enquêteur, à la mairie de Bégard, lequel les annexera au registre d'enquête.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché à la mairie, à l'entrée des voies concernées par l'enquête publique et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Bégard.

Un avis d'enquête sera en outre inséré, en caractères apparents, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les huit (8) premiers jours de celle-ci, dans les deux journaux suivants :

- Ouest-France
- Le Télégramme

Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le 15 décembre 2025 et certifiées par le Monsieur le Maire de Bégard. Un exemplaire des journaux seront annexés au dossier.

Article 6 - A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par M. le Commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions motivées, à Monsieur le Maire de Bégard, dans les trente (30) jours à compter de la clôture de l'enquête.

Le rapport du Commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public en mairie de Bégard, pendant un délai d'un an.

Article 7 - Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Sous-préfet de Guingamp,
- M. le Commissaire enquêteur.

A Bégard, le
Le maire,
Vincent CLECH

17 NOV. 2025

